

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1860

17 juillet 2014

### SOMMAIRE

1875 Luxembourg S.A. ....	89240	Cowpoke Investments S.A. ....	89236
Andy S.A. ....	89250	Credit Suisse Microfinance Fund Management Company ....	89234
Arendt & Medernach ....	89237	Crossgood Finance S.à r.l. ....	89239
Atelier Winandy S.à r.l. ....	89239	Cycas Hotel Partners S.à r.l. ....	89240
Auto Cat Sàrl ....	89244	Digital Services Holding XIII S.à r.l. ....	89255
Bakarenea Property S.A. ....	89235	Digital Services Holding XII S. à r.l. ....	89245
Barock Sàrl ....	89247	European Directories OpHoldco S.à r.l. ....	89277
Baumgartner & Partner GmbH ....	89242	Evergreen Skills Lux S.à r.l. ....	89251
BCSSS Investments S.à r.l. ....	89234	Hipoteca VI Lux S.à r.l. ....	89257
BDC Sol S.à r.l. ....	89236	Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie ....	89277
Bel Canto SICAV ....	89236	HX Luxembourg III S.A. ....	89268
Bexeb S.A. ....	89237	Jumia Middle East S.à r.l. ....	89245
BG Sicav ....	89235	Kaymu Middle East S.à r.l. ....	89255
Bidibul Immobilier S.à r.l. ....	89237	Libra Financière pour l'Édition S.A. ....	89241
BRATEX s.à r.l. ....	89238	Light Industrial Holding ....	89238
Café-Restaurant BAIRRADA, s.à r.l. ....	89240	Luxcellence Management Company S.A. ....	89241
Cargill International Luxembourg 18 S.à r.l. ....	89238	Mylan Luxembourg 2 S.à r.l. ....	89241
Cargill International Luxembourg 19 S.à r.l. ....	89239	Naga 2 (BC) S.à r.l. ....	89235
Cargill International Luxembourg 20 S.à r.l. ....	89245	Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR ....	89279
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l. ....	89240	SIP Latam Agrifund S.A. ....	89239
CCP II Straubing S.à r.l. ....	89234	Tech Finance & Co S.C.A. ....	89238
Colsco Luxembourg S.à r.l. ....	89245	Tomkins Overseas Holdings S.à r.l. ....	89236
Companhia Preferencial de Varejo ....	89237	Vam Funds (Lux) ....	89249
Concord International Marketing S.à r.l. ....	89277	Waldofin S.A., SPF ....	89255
Couche-Tard Luxembourg ....	89235		

**BCSSS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.777.

Les statuts coordonnés au 2 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014066399/11.

(140077873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).****Capital social: EUR 1.786.275,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.784.

Par résolutions prises en date du 30 avril 2014, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la Société du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de l'associé unique CCP II Logistics S.à r.l., a changé et est désormais au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'adresse du liquidateur, Curzon Capital Partners II SARL, a changé et est désormais au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014067372/16.

(140078795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

**Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.629.

L'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2014 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller et de Messieurs Jean-Paul Gennari, Alain Thilmany et Klaus Tischhauser, en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Microfinance Fund Management Company. M. Philippe Bernard ayant exprimé son souhait de ne plus renouveler son mandat, ce dernier n'a pas été ré-élu pour un nouveau mandat en tant que membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration  
Kalanderplatz 5, CH-8045 Zurich
- Alain Thilmany, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Klaus Tischhauser, Membre du Conseil d'Administration  
59, Josefstrasse, CH-8005 Zurich

KPMG Luxembourg S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014068792/27.

(140080378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

**Bakarenea Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 162.032.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

BAKARENEA PROPERTY SA

Référence de publication: 2014066394/11.

(140077751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**BG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BG Sicav*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014066408/11.

(140077433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 168.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mai 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014066445/11.

(140077842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Naga 2 (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.345.782,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 178.938.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 13 mai 2014*

En date du 13 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 Janvier 1976 à Seclin, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr Aurelien Vasseur, Gérant;
- Mme Ruth Springham, Gérant;
- Mr. Jay Corrigan, Gérant;
- et Mr. Robin Marshall, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2014.

Référence de publication: 2014068337/21.

(140079651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

---

**BDC Sol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014066401/10.

(140077549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Bel Canto SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 51.614.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014066404/10.

(140077546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Cowpoke Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.919.

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Il remplace celui déposé le 5 mars 2012 sous la référence L120054200.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2014066489/13.

(140077670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Tomkins Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 95.608.025,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 51.028.

EXTRAIT

La société Tomkins Finance Limited, une société à responsabilité limitée, associé unique de la Société, ayant son siège social au 84, East Putney House, Upper Richmond Road, SW15 2ST Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4805031, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Gates Finance Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014068518/21.

(140079617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

---

**Bexeb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 85.650.

Par la présente je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur dans la société BEXEB SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 85.650.

Bascharage, le 13 mai 2014.

Manuel FIGUEIREDO.

Référence de publication: 2014066406/10.

(140077997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Bidibul Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 147.575.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066410/10.

(140077573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Companhia Preferencial de Varejo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 104.403.941,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 168.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Carsten SÖNS

*Mandataire*

Référence de publication: 2014066442/12.

(140078348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Arendt & Medernach, Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 186.371.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 22 avril 2014*

En date du 22 avril 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Guy HARLES, administrateur de la Société, en tant que Président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015;

- de nommer Monsieur Paul MOUSEL, administrateur de la Société, en tant que Président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015;

- de nommer Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, ayant l'adresse professionnelle suivante: 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, administrateur de la Société, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Arendt & Medernach S.A.

Référence de publication: 2014068650/22.

(140080360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

---

**Cargill International Luxembourg 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.836,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 173.619.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014066428/9.  
(140078043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**BRATEX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3839 Schifflange, 8, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 169.524.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014066416/10.  
(140077730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Tech Finance & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 177.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014067817/14.  
(140079139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

---

**Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.611.100,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.497.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Monsieur Richard Stone, né le 13 Juillet 1977 à Epsom, Angleterre, demeurant professionnellement au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gerance de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, gérante

Madame Virginie Vely, gérante

Monsieur Richard Stone, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Light Industrial Holdings

Virginie Vely

*Mandataire*

Référence de publication: 2014068261/21.  
(140079697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

---

**Cargill International Luxembourg 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.617.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066429/9.

(140078042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Crossgood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014066448/11.

(140077615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**SIP Latam Agrifund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 174.819.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 09 mai 2014*

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale note que l'adresse de Monsieur Christian FREY, Administrateur de catégorie B de la Société, a été transférée au 6, Haldenstrasse, CH-8942 Oberrieden (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

*Pour SIP LATAM AGRIFUND S.A.*

Référence de publication: 2014067795/14.

(140078675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

---

**Atelier Winandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 148.785.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 30 avril 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de Madame Georgette WALDBILLIG, agent immobilier, née le 17 septembre 1964, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L- 7227 WALFERDANGE, 62, rue de Dommeldange, en tant que gérante administrative de la société a été acceptée;

Monsieur Daniel WINANDY, maître serrurier, né à Wiltz, le 17 juillet 1971 de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L- 9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges a été nommé gérant administratif en remplacement le Gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 30.04.2014.

*Pour la société*

ATELIER WINANDY S.A.R.L.

ATELIER DE SERRURERIE - FORGE D'ART

32, rue Michel THILGES - L-9573 WILTZ

Signature

Référence de publication: 2014068602/20.

(140078698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

---

**Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.915.329.362,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066431/9.

(140078213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Cycas Hotel Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon Callahan.

Référence de publication: 2014066449/10.

(140078264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Café-Restaurant BARRADA, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 62, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.676.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014066422/10.

(140077508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**1875 Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.827.

*Extrait du Conseil d'Administration de la Société du 28 Avril 2014*

*Première Résolution: Ratification du recrutement de Monsieur Matthieu Van de Castele au poste de Chief Operating Officer et nomination à la fonction de «Délégué à la Gestion Journalière»*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver, voire de ratifier dans la mesure où cela est nécessaire, le recrutement de Monsieur Matthieu VAN DE CASTEELE au poste de Chief Operating Officer et de le nommer à la fonction de «Délégué à la Gestion Journalière» avec effet immédiat, pour une durée indéterminée. Il exercera cette fonction conjointement avec Monsieur Sidney BOUVIER, actuel «Délégué à la Gestion Journalière».

Le Conseil d'Administration confirme que la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un des deux «Délégués à la Gestion Journalière» et d'un des Administrateurs de la Société pour tous les actes relevant de la gestion journalière, conformément aux dispositions de l'article 23.1 des statuts de la Société. La Société ne pourra en aucun cas être engagée par la signature conjointe des deux «Délégués à la Gestion Journalière».

Néanmoins pour toute opération courante n'excédant pas EUR 1'000, la Société pourra être engagée par la signature individuelle d'un des deux «Délégués à la Gestion Journalière».

Le 06 Mai 2014.

Extrait conforme à l'original

Pour le Conseil

Olivier BIZON

Président

Référence de publication: 2014068561/25.

(140079512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

---

**Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 46.546.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2014*

En date du 17 avril 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Mr Jean-Pierre Michalowski, Mr Lucien Euler, Mr Guillaume Fromont, Mr Philippe Bourgues, Mr Philippe de Cibeins et Mme Marie-Victoire Menez en tant qu'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.
- de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Luxcellence Management Company S.A

Référence de publication: 2014068268/17.

(140079932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

---

**Libra Financière pour l'Édition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 133.406.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2014 à 11.30 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Koen Lozie, Administrateur, de Monsieur Joseph Winandy, Administrateur et Président et de PACBO EUROPE Administration et Conseil, Administrateur,

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société The Clover 6, rue d'Arlon L-8399 Windhof en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014067634/18.

(140078384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

---

**Mylan Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 133.516.

—  
Il résulte d'un acte de cession signé en date du 31 décembre 2013, que l'associé unique de la Société, Mylan Luxembourg L2 SCS, a transféré la totalité des 22.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Mylan (Gibraltar) 3 Limited, une private Company limited, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 99404, ayant son siège social à l'adresse suivante: 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, Gibraltar.

En conséquence, l'entièreté des 22.500 parts sociales de la Société est désormais détenue par le nouvel associé unique Mylan (Gibraltar) 3 Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2014.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014067655/19.

(140078440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

---

**Baumgartner & Partner GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.882.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zweiundzwanzigsten April.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Luxemburg.

Sind erschienen:

- Markus BAUMGARTNER, Steuerberater, Dipl.-Finanzwirt (FH), wohnhaft zu D-92289 Ursensollen, Hohenburger Strasse 53;

- Dr. Adam POLKOWSKI, Rechtsanwalt, wohnhaft zu CH-8002 Zürich, Rieterstrasse 36;

- Caroline MÜLLER, Steuerberaterin, wohnhaft zu CH-8002 Zürich, Rieterstrasse 36.

Alle vorgenannten, hier vertreten durch Ingo ERB, Geschäftsmann, beruflich wohnhaft zu L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf, auf Grund von drei Vollmachten unter Privatschrift vom 16. April 2014,

welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "Baumgartner & Partner GmbH".

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die komplette Buchhaltung, Steuererklärungen, Bilanzen und Büroservice.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) und ist in einhundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- €) eingeteilt.

**Art. 6.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennntnissetzung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.

- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 12.** Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Die Komparenten Markus BAUMGARTNER, Dr. Adam POLKOWSKI und Caroline MÜLLER, vorgeannt, erklären die wirklich Berechtigten des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

- Markus BAUMGARTNER, vorgeannt,	
vierundneunzig Anteile . . . . .	94
- Dr. Adam POLKOWSKI, vorgeannt,	
fünf Anteile . . . . .	5
- Caroline MÜLLER, vorgeannt,	
ein Anteil . . . . .	1
Total: Einhundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2014.

#### *Generalversammlung*

Sodann vereinigen die Gesellschafter, vertreten wie hiavor erwähnt, sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).

2) Wird zum Geschäftsführer ernannt:

- Markus BAUMGARTNER, Steuerberater, Dipl.-Finanzwirt (FH), wohnhaft zu D-92289 Ursensollen, Hohenburger Strasse 53.

3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: ERB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 19346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066383/99.

(140077965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Auto Cat Saràl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3468 Dudelange, 47, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 186.883.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Luis Alberto RAMOS CATARINO, mécanicien, né à Maceira/Leiria (Portugal) le 31 décembre 1968, demeurant à L-3468 Dudelange, 47, rue des Fleurs.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "AUTO CAT SARL".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une station de services aux véhicules de tous types, comprenant les entretiens courants et les petites réparations de véhicules automobiles, le montage et la réparation de pneus et pare-brises ainsi que l'achat et la vente de véhicules de tous types.

La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur Luis Alberto RAMOS CATARINO, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3468 Dudelange, 47, rue des Fleurs.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

\* Monsieur Luis Alberto RAMOS CATARINO, mécanicien, né à Maceira/Leiria (Portugal) le 31 décembre 1968, demeurant à L-3468 Dudelange, 47, rue des Fleurs.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RAMOS CATARINO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mai 2014. Relation: LAC / 2014 / 20424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066373/63.

(140077964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Cargill International Luxembourg 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.616.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066432/9.

(140078041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Colsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 155.702.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066438/10.

(140077532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Jumia Middle East S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Digital Services Holding XII S. à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.708.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Rocket Internet GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no.HRB 109262 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 13 March 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Digital Services Holding XII S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.708 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 7

February 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Amendment of the name of the Company from “Digital Services Holding XII S.à r.l.” to “Jumia Middle East S.à r.l.” and to subsequently amend article one (1) of the article of association of the Company which shall now read as follows:

**“Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Jumia Middle East S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”; and

2. Miscellaneous.

Having duly considered the item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

#### *Sole resolution*

The sole shareholder resolves to modify the name of the Company from “Digital Services Holding XII S.à r.l.” to “Jumia Middle East S.à r.l.” and to subsequently amend article one (1) of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

**“ Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Jumia Middle East S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einundzwanzigsten März.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

#### IST ERSCHIENEN:

Rocket Internet GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 109262 B, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland,

hier vertreten durch Xiaoshu Tang, LL.M., geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 13. März 2014, ausgestellt in Berlin, Deutschland.

Besagte Vollmacht, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Digital Services Holding XII S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 184.708, gegründet am 7. Februar 2014 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Da die erschienene Partei das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung beschließen:

#### *Tagesordnung*

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von „Digital Services Holding XII S.à r.l.“ in „Jumia Middle East S.à r.l.“ und anschließende Änderung des Artikels eins (1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Jumia Middle East S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

2. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung der Tagesordnungspunkte fasst der alleinige Gesellschafter den folgenden Beschluss und ersucht den unterzeichnenden Notar, diesen zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Digital Services Holding XII S.à r.l.“ in „Jumia Middle East S.à r.l.“ und anschließend Artikel eins (1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Jumia Middle East S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am eingangs erwähnten Datum.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dieser Bevollmächtigten gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: X. TANG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14908. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 9. Mai 2014.

Référence de publication: 2014066497/101.

(140077949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Barock Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7448 Lintgen, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 186.892.

—  
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le cinq mai.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur José Daniel PEREIRA GONCALVES, commerçant, demeurant à L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange,
2. Madame Carla Alexandra DA FONSECA BENTO, commerçante, demeurant à L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «BAROCK SARL».

**Art. 2.** Le siège est établi à Lintgen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune.

**Art. 6.** Lorsque la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de sa/leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants ont déclaré souscrire la totalité des CENT (100) parts sociales comme suit:

1. Monsieur José Daniel PEREIRA GONCALVES, quatre-vingts parts sociales . . . . .	80
2. Madame Carla Alexandra DA FONSECA BENTO, vingt parts sociales . . . . .	<u>20</u>
TOTAL: Cent parts sociales . . . . .	100.

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENTS (1.200.-) EUROS.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2014.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant, les associés, réunissant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Ils nomment pour une durée indéterminée:

- gérant technique, Madame Carla Alexandra DA FONSECA BENTO, préqualifiée,
- gérant administratif, Monsieur José Daniel PEREIRA GONCALVES, préqualifié.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2) Ils déclarent que l'adresse de la société est fixée à L-7448 Lintgen, 2, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pereira Gonçalves, Da Fonseca Bento, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 07 mai 2014. Relation: MER/2014/918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066396/96.

(140078227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Vam Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.134.

—  
EXTRACT

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 16 April 2014:*

The meeting decided to appoint the following members of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Peter John de Putron, Chairman of the Board of Directors, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Michael Hunt, Director, VAM Advisory S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

- Mr Benoni Dufour, Civil Engineer, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Enrico Mela, Managing Director, VPB Finance S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Richard James Nigel Cripps, Consultant, with professional address at 36 Napier Avenue, GB-London SW6 3PT

The Réviseur d'Entreprises Agréé is:

- Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

The mandates of the Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract

Ben Dufour / Enrico Mela

Directors

**French translation - Traduction en français**

EXTRAIT

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 16 avril 2014 au siège social de la Société à Luxembourg.*

L'assemblée a décidé de élire les administrateurs suivants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Peter John de Putron, président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
  - M. Michael Hunt, directeur, VAM Advisory S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
  - M. Benoni Dufour, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
  - M. Enrico Mela, directeur général, VPB Finance S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
  - M. Richard James Nigel Cripps, consultant, avec adresse professionnelle à 36 Napier Avenue, GB-Londres SW6 3PT
- Le réviseur d'entreprises agréé est:
- Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

Ben Dufour / Enrico Mela

Administrateurs

Référence de publication: 2014066223/50.

(140076910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

### **Andy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.378.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze

Le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANDY S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 62.378,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 225 du 08 avril 1998

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 juin 2003, publié au Mémorial C 672 du 26 juin 2003.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2014, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) ACTIONS d'une valeur nominale de cent-cinquante-trois euros (EUR 153,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 191.250,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAudit S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*I. Rapport du commissaire à la liquidation*

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

*II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation*

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAudit S.à r.l., préqualifiée.

*III. Clôture de liquidation*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ANDY S.A. ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2014. Relation: EAC/2014/5888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014066350/69.

(140077496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Evergreen Skills Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.940.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 185.790.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of 2,970,000 USD, having its registered office at 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 186.054,

duly represented by Matthias LE PAN, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 April 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Evergreen Skills Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 185.790 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert, with immediate effect, the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the US dollars (USD) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)) on 22 April at 3.00 pm CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of one point three thousand eight hundred seventeen ten thousandths US dollar (USD 1.3817), so as to bring the capital of the Company from its current amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000) to twenty seven thousand six hundred thirty-four US Dollars (USD 27,634.-).

The Sole Shareholder subsequently resolves to convert the par value per share from one Euro (EUR 1.-) into one cent of a US Dollar (USD 0.01) so that the share capital of the Company is represented by two million seven hundred sixty three thousand four hundred (2,763,400) shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each, which are all held by the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million nine hundred twelve thousand three hundred sixty-six US Dollars (USD 2,912,366) in order to bring it from its current amount of twenty seven thousand six hundred thirty-four US Dollars (USD 27,634.-) up to the amount of two million nine hundred forty thousand US Dollars (USD 2,940,000) by the issuance of two hundred ninety-one million two hundred thirty-six thousand six hundred (291,236,600) shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each.

*Subscription and Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the two hundred ninety-one million two hundred thirty-six thousand six hundred (291,236,600) newly issued shares and to fully pay them by way of a contribution in cash amounting to two million nine hundred twelve thousand three hundred sixty-six US Dollars (USD 2,912,366), which have been entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of two million nine hundred twelve thousand three hundred sixty-six US Dollars (USD 2,912,366) is at the Company's free disposal, evidence of which has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million nine hundred forty thousand US Dollars (USD 2,940,000) represented by two hundred ninety-four million (294,000,000) shares, having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the accounting year of the Company so as to begin each year on 1 February and to end on 31 January of the subsequent year.

The Sole Shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on 12 March 2014 shall end on 31 January 2015.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder accordingly resolves to amend the articles 20 and 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20.** The Company's year commences on the first of February and ends on the thirty-first of January of the subsequent year.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.”

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to delete article 11 of the articles of incorporation of the Company which reads: "Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company." and hereby seizes to exist.

As a result, the Sole Shareholder resolves to renumber the following articles of the Company's articles of incorporation.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant un capital social de 2.970.000 USD, ayant son siège social au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.054,

dûment représentée par Matthias LE PAN, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 avril 2014.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Evergreen Skills Lux S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.790 (ci-après la «Société»), constituée selon un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 mars 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en la devise US dollars (USD), sur base du taux d'échange affiché sur le site web officiel de la Banque Centrale Européenne ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)) le 22 avril à 15.00 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1,-) est l'équivalent de un US dollar et trois mille huit cent dix-sept dix millièmes (USD 1,3817), afin de modifier le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille euro (EUR 20.000,-) à vingt-sept mille six cent trente-quatre US dollars (USD 27.634,-).

L'Associé Unique décide en conséquence de convertir la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1,-) à un centime de US dollar (USD 0,01) pour que le capital social de la Société soit représenté par deux millions sept cent soixante-trois mille quatre cents (2.763.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US dollar (USD 0,01) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent douze mille trois cent soixante-six US dollars (USD 2.912.366,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille six cent trente-quatre US dollar (USD 27.634,-) à deux millions neuf cent quarante mille cent dollars (USD 2.940.000,-), par l'émission de deux cent quatre-vingt-onze millions deux cent trente-six mille six cents (291.236.600) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune.

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire deux cent quatre-vingt-onze millions deux cent trente-six mille six cents (291.236.600) parts sociales nouvelles et les payer intégralement par un apport en numéraire à hauteur de deux millions neuf cent douze mille trois cent soixante-six US dollars (USD 2.912.366,-) entièrement affecté au capital social de la Société.

La somme de deux millions neuf cent douze mille trois cent soixante-six US dollars (USD 2.912.366,-) est à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui l'a expressément reconnu.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions neuf cent quarante mille cent dollars (USD 2.940.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt-quatorze millions (294.000.000) parts sociales, d'une valeur d'un centime de US dollar (USD 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de prendre en compte les changements effectués ci-dessus, d'habiliter et d'autoriser n'importe lequel des gérants de la Société, chacun pouvant agir individuellement, à procéder, au nom de la Société à la modification du registre des associés de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'exercice annuel de la Société ainsi à commencer chaque année le 1 février et de se terminer le 31 janvier de l'année suivante.

L'Associé Unique décide de changer l'exercice annuel de la Société en cours, ayant commencé le 12 mars 2014 de se terminer le 31 janvier 2015.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 20 et 21 des Statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale commence chaque année le 1<sup>er</sup> février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'abroger l'article 11 des statuts qui disait:

«Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Le Pan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 mai 2014. Relation: RED/2014/1012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 mai 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014066556/175.

(140078400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Waldofin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.972.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2014*

Les mandats d'Administrateurs de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Patrick WANDUFFEL, administrateur de sociétés, résidant au 79 Oelegemsteenweg, SCHILDE 2970, Belgique sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L- 1882) en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour WALDOFIN S.A., SPF

Signatures

Référence de publication: 2014068541/20.

(140079305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

**Kaymu Middle East S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Digital Services Holding XIII S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.712.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Rocket Internet GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 109262 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 13 March 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Digital Services Holding XIII S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.712 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 February 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Amendment of the name of the Company from "Digital Services Holding XIII S.à r.l." to "Kaymu Middle East S.à r.l." and to subsequently amend article one (1) of the article of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Kaymu Middle East S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."; and

2. Miscellaneous.

Having duly considered the item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to modify the name of the Company from “Digital Services Holding XIII S.à r.l.” to “Kaymu Middle East S.à r.l.” and to subsequently amend article one (1) of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Kaymu Middle East S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einundzwanzigsten März.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Rocket Internet GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 109262 B, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland,

hier vertreten durch Xiaoshu Tang, LL.M., geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 13. März 2014, ausgestellt in Berlin, Deutschland.

Besagte Vollmacht, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Digital Services Holding XIII S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 184.712, gegründet am 7. Februar 2014 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Da die erschienene Partei das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung beschließen:

*Tagesordnung*

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von „Digital Services Holding XIII S.à r.l.“ in „Kaymu Middle East S.à r.l.“ und anschließende Änderung des Artikels eins (1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Kaymu Middle East S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

2. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung der Tagesordnungspunkte fasst der alleinige Gesellschafter den folgenden Beschluss und ersucht den unterzeichnenden Notar, diesen zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Digital Services Holding XIII S.à r.l.“ in „Kaymu Middle East S.à r.l.“ und anschließend Artikel eins (1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Kaymu Middle East S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dieser Bevollmächtigten gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: X. TANG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14909. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 9. Mai 2014.

Référence de publication: 2014066498/101.

(140077958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

### **Hipoteca VI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.959.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

TCS II Reo (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office at Michell House, AI - The Valley;

CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Michell House, AI - The Valley;

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office at Michell House, AI - The Valley;

together referred to as the "Shareholders";

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, having been initialed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to draw up the following articles of association of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

#### **Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended in particular by the laws respectively dated 18 September 1933 and 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Hipoteca VI Lux S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 70,000 (seventy thousand Euros), represented by 70,000 (seventy thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. In case of a sole shareholder or in case of concomitant transfer of all the issued and outstanding shares of the Company, such agreement will however not be applicable.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder (if any) in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last

financial year, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration (if any) determined, by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) (if any) can be modified in the same conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting or resolutions and the managers be identified with respect to the class they belong.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall be complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of anyone class A manager and anyone class B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a pro tempore chairman to be a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by anyone manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or other electronic means another manager as his/her/its proxy. A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. In the event however the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the board of managers can validly deliberate

and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto. In the event however the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman, or the chairman pro tempore (as the case may be). Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/it in the name of the Company; as a representative of the Company, he/she/it is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented. However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

### Sole Shareholder

**Art. 17.** A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders in accordance with the Law. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 18.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 19.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders, of the sole shareholder (as the case may be) together with the balance sheet.

**Art. 20.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 21.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended from time to time, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 22.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 23.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 24.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 25.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 26.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2014.

#### *Subscription - Payment*

TCS II REO (Offshore) LLC, here represented as mentioned above, subscribes to 23,800 (twenty-three thousand eight hundred) shares of the Company against payment of a subscription price of EUR 23,800 (twenty-three thousand eight hundred Euros);

CL III REO (Offshore) LLC, here represented as mentioned above, subscribes to 42,000 (forty-two thousand) shares of the Company against payment of a subscription price of EUR 42,000 (forty-two thousand Euros); and

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, here represented as mentioned above, subscribes to 4,200 (four thousand two hundred) shares of the Company against payment of a subscription price of EUR 4,200 (four thousand two hundred Euros).

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 70,000 (seventy thousand Euros) is at the disposal of the company.

#### *Description of the contribution*

The contribution made by the Shareholders against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 70,000 (seventy thousand Euros) in cash.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

#### *Resolutions of the Shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Pedro Fernandes DAS NEVES, manager, born in Sao Domingos de Benfica Lisboa (Portugal) on 15 October 1974, residing professionally at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mrs. Julie K. BRAUN, manager, born in Mankato, Minneapolis (United States of America) on 1 January 1958, residing professionally at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America.

- Mr. Maqboolali MOHAMED, manager born in Fort Portal, (Uganda) on 15 July 1971, residing professionally at 54ST. James' Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any of the managers

2) The Company shall have its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

TCS II Reo (Offshore) LLC, une limited liability company constituée et existant sous les loi de Anguilla, inscrite auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006014, et dont le siège social est sis à Michell House, AI - The Valley;

CL III REO (Offshore) LLC, une limited liability company constituée et existant sous les loi de Anguilla, inscrite auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3007379, et dont le siège social est sis à Michell House, AI - The Valley;

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, une limited liability company constituée et existant sous les loi de Anguilla, inscrite auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006028, et dont le siège social est sis à Michell House, AI - The Valley;

ci-après les "Associés";

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, ayant été paraphées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis du notaire instrumentaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par les lois respectivement datées du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est "Hipoteca VI Lux S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociations et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toutes autres choses que la Société juge circonstancielle ou favorables à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière

dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 70.000 EUR (soixante-dix mille euros) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas d'associé unique ou en cas de transfert concomitant de toutes les parts sociales émises de la Société, cet agrément ne sera cependant pas applicable.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé (selon le cas) en proportion de sa participation dans le capital social, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes relevant de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant) est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) (le cas échéant) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de nommer deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée dans les procès-verbaux de la réunion ou résolutions et les gérants devront être identifiés par rapport à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société pour autant que les stipulations de ces Statuts sont respectées.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un quelconque des gérants, étant entendu toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) aura nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un quelconque des gérants de catégorie A et d'un quelconque des gérants de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut toujours subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra désigner parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un pro tempore président devant être un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex e-mail ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Cependant dans le cas où l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) aura nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés. Cependant dans le cas où l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) aura nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des membres participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation).

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par le président pro tempore (selon le cas). Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du

dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

### Associé Unique

**Art. 17.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des actionnaires conformément à la loi.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18.** L'exercice social commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés de l'associé unique (selon le cas) avec le bilan.

**Art. 20.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés dépasse 25 (vingt-cinq), cet accès ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 21.** Si le nombre des associés dépasse 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 22.** L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 23.** Nonobstant les stipulations de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 25.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 26.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Paiement*

TCS II REO (Offshore) LLC, représenté tel que décrit plus haut, souscrit à 23.800 (vingt-trois million huit cent) parts sociales de la Société contre le paiement du prix de souscription de EUR 23.800 (vingt-trois mille huit cent euros);

CL III REO (Offshore) LLC, représenté tel que décrit plus haut, souscrit à 42.000 (quarante-deux mille) parts sociales de la Société contre le paiement du prix de souscription de EUR 42.000 (quarante deux mille euros); et

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, représenté tel que décrit plus haut, souscrit à 4.200 (quatre mille deux cent) parts sociales de la Société contre le paiement du prix de souscription de EUR 4.200 (quatre mille deux cent euros).

Toutes les parts ont été souscrites, de sorte que le montant de 70.000 EUR (soixante-dix mille euros) est à la disposition de la Société.

#### *Description de l'apport*

L'apport fait par les Associés en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 70.000 EUR (soixante-dix mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Résolutions des Associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- M. Pedro Fernandes DAS NEVES, gérant, né à Sao Domingos de Benfica Lisboa (Portugal), le 15 octobre 1974, résidant professionnellement au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- Mme. Julie K. BRAUN, gérant, née à Mankato, Minneapolis (Etats-Unis d'Amérique), le 1<sup>er</sup> Janvier 1958, résidant professionnellement à 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique.

- M. Maqboolali MOHAMED, gérant, né à Fort Portal Ouganda), le 15 juillet 1971, résidant professionnellement à 54ST. James' Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un quelconque des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014068193/598.

(140079664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

### **HX Luxembourg III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 186.964.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of April,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

#### THERE APPEARED:

HX Luxembourg II S.A. (formerly San Marino II S.A.), a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.386,

represented by Ruadhan O'CIARAIN, lawyer, by virtue of power of attorney given on 10 April 2014.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

#### **Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form.** There exists a public limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Name.** The name of the Company is "HX Luxembourg III S.A."

#### **Art. 3. Registered office.**

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

#### **Art. 4. Object.**

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Shares**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III. - Management**

#### **Art. 8. Management.**

8.1. The Company may be managed by one director (the “Sole Director”), whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the “Board of Directors”, each member individually, a “Director”). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders, which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

#### **Art. 9. Meeting of the board of directors.**

9.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

9.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

9.6. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Managers.

9.8. In case of a Sole Director, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

#### **Art. 10. Powers.**

10.1. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

#### **Art. 11. Delegations.**

11.1. The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2. He may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12. Supervision.** Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors (unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders) appointed by the general meeting of Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

#### **Title V. - General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers - Holding of general meetings.**

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders.

13.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.8. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the fourth Thursday of June at 11:00 A.M.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Financial year - Allocation of profits**

**Art. 14. Financial year.** The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 15. Allocation of profits.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

#### **Title VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - Applicable law**

**Art. 17. Applicable law.** All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> of December 2014.

### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

HX Luxembourg II S.A., prenamed, has subscribed to: thirty-one thousand Shares . . . . . 31,000 Shares  
TOTAL: thirty-one thousand Shares . . . . . 31,000 Shares

The thirty-one thousand (31,000) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each have been fully paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-). The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1.600,-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 2) The number of directors is set at four (4). The following have been appointed as director(s):

2.1 Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 25, rue General Patton, L-2317 Howald; and,

2.4 Mr. Szymon Bodjanski, born on 20 July 1977, in Gniezno, Belgium, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Their mandate will expire at the annual general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2018.

3) Was appointed as independent auditor of the Company: KPMG Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.133 and with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Its mandate will expire at the general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2014.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

### **Follows the French Translation of Above Text**

L'an deux mille quatorze, le dixième avril,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

HX Luxembourg II S.A. (anciennement San Marino II S.A.) une société anonyme, organisée et existante selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.386,

représentée par Ruadhan O'CIARAIN, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 10 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant a déclaré de son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Dénomination - Siège social -Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe une société anonyme (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Nom.** La dénomination de la Société est «HX Luxembourg III S.A.»

### **Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après).

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, notamment, de souscription ou d'acquisition de toutes valeurs mobilières et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés étant actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative et commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société peut subordonner ses créances en faveur des tiers aux obligations de toutes ces Sociétés Apparentées.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. emprunter de l'argent sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes ou de capitaux, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toutes les Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations du cours de change, du taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital - Actions**

### **Art. 6. Capital.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les «Actions»). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les «Actionnaires».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à s(es)on Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à(aux) l'Actionnaire(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

### **Art. 7. Actions.**

7.1. Chaque Action donne droit à un vote. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une Action ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## **Titre III. - Administration**

### **Art. 8. Administration.**

8.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur Unique»), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il y a un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration») et chaque membre individuellement, un «Administrateur»). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

8.2. Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

### **Art. 9. Réunion du conseil d'administration.**

9.1. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

9.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

9.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si une majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

9.5. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

9.6. Résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul document ou plusieurs copies séparées d'une même résolution transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

9.7. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.8. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique seront documentées par écrit.

#### **Art. 10. Pouvoirs.**

10.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

10.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3. Tous litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

#### **Art. 11. Délégations.**

11.1. L'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

11.2. Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12. Surveillance.** Sauf lorsqu'en vertu de la Loi les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé et indépendant, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires (à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.**

13.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2. S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront adoptées en assemblée générale des Actionnaires.

13.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.5. Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen est considérée comme équivalent à une participation en personne à telle assemblée.

13.6. Sauf disposition contraire de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présente ou représentée à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.7. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée avec une majorité de deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présente ou représentée lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.8. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le quatrième jeudi de juin à 11 heures au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 15. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pourcent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social, mais doit être reconstituée si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

## Titre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

## Titre VIII. - Loi applicable

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital de la façon suivante:

HX Luxembourg II S.A., prénommé, a souscrit à: trente et un mille Actions . . . . .	31.000 Actions
TOTAL: trente et un mille Actions . . . . .	31.000 Actions

Les trente et un mille (31.000) Actions d'une valeur nominale de un d'un Euro (1,- EUR) chacune ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trente et un mille Euro (31.000,- EUR). Le montant de quarante mille trente et un mille Euro (31.000,- EUR) a été mis à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2) Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4). Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

2.1 M. Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 25, rue General Patton, L-2317 Howald; et

2.4 M. Szymon Bodjanski, né le 20 juillet 1977, à Gniezno, Belgium, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018.

3) A été nommé comme réviseur d'entreprise agréé pour la Société: KPMG Luxembourg S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133 et avec son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O'Ciarain, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2014. Relation: EAC/2014/5299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014068209/480.

(140079666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

---

**Concord International Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.577.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014066483/10.

(140077737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**European Directories OpHoldco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.420.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Patrick L.C. van Denzen

Manager B

Référence de publication: 2014066550/13.

(140078548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie, Société en nom collectif.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.971.

EXTRAIT

Conformément aux termes d'un acte établi sous seing privé en date du 7 mai 2014, a été constituée une société en nom collectif de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale "Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie", dont le siège social est sis 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), entre les associés suivants, responsables solidairement par rapport aux engagements de la Société:

(1) AOL Europe Holdings (2) Media & Cie S.e.n.c, une société en nom collectif constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164993 (AOLEH2 Media); et

(2) Holding Maghreb Media Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 179255 (HMMG),

La Société peut développer ses activités sous l'enseigne commerciale "al Huffington Post Maghreb".

L'objet social de la Société est le suivant:

La Société a pour objet la commercialisation d'un site Web et de services d'information connexes par le biais d'Internet mettant l'accent sur le mode de vie et autres nouvelles générales pour servir le marché et proposées en français sous le nom de marque "al Huffington Post Maghreb", ou tout autre nom de marque.

La Société peut également (i) établir, détenir, gérer, contrôler et développer un portefeuille de Droits de Propriété Intellectuelle (les Droits de Propriété Intellectuelle signifiant les droits d'auteur, les droits moraux, les droits sur les bases de données, les droits de marques déposées et non déposées, les noms commerciaux et d'enseigne, les droits à la présentation ("rights in get up"), logos, les droits de conception déposés et non déposés, les droits à la vie privée et de publicité, les brevets de quelque nature que ce soit, modèles d'utilité, les droits de topographie de semi-conducteurs, les inventions, les secrets commerciaux, le savoir-faire, les informations confidentielles, les droits de synchronisation, les droits d'édition, les droits de diffusion et d'exécution, les droits sur les enregistrements sonores et tous droits incorporels, les privilèges et formes de protection, et tout autre droit de propriété intellectuelle ou droits connexes déposés ou pouvant faire l'objet d'un dépôt, et ce y compris toute demande d'enregistrement desdits droits, partout dans le monde, pour toute la durée de la protection et tout renouvellement, réintroduction, extensions, prolongations, divisions et réémissions ainsi que le droit d'engager des poursuites contre tout tiers à l'égard de toute violation passée ou présente, y compris le droit de réclamer des dommages et toute autre mesure pouvant être prise à cet égard), (ii) acquérir par achat, apport ou de quelque autre manière que ce soit de Droits de Propriété Intellectuelle, (iii) transférer par vente, échange, apport ou disposer de quelque autre manière que ce soit de ces Droits de Propriété Intellectuelle, et (iv) accorder des licences, sous-licences et dérivés de Droits de Propriété Intellectuelle.

La Société pourra également:

i. créer, détenir, développer et réaliser un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille;

ii. accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

iii. accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

i. rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

ii. participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

iii. agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le conseil de gérance de la Société est initialement composé des sept (7) membres désignés ci-après soit en tant que gérant A ou gérant B, lesquels ont été nommés pour une durée de 3 ans aux termes des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société adoptées en date du 7 mai 2014:

(1) Mme Agnes Chauveau, dont le domicile est sis Ecole de journalisme de Sciences-Po, 117, boulevard Saint Germain, 75006 Paris, France, comme gérant B de la Société;

(2) Mme Alix Etournaud, dont le domicile est sis 3, rue du Belvédère, 92100 Boulogne, France, comme gérant B de la Société;

(3) Mme Nicola Foley, dont le domicile professionnel est sis 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant A de la Société;

(4) M. Hugo Froment, dont le domicile professionnel est sis 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant A de la Société;

(5) M. Fares Mabrouk, dont le domicile est sis 6, rue Lucie Faure, 1000 Tunis, Tunisie, comme gérant B de la Société;

(6) M. Matthew Bryce Kelpy, dont le domicile professionnel est sis 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166, Etats Unis d'Amérique, comme gérant A de la Société; et

(7) M. Jimmy Maymann, dont le domicile professionnel est sis Shropshire House, 11-20 Capper Street, Londres, WC1E 6JA, Royaume-Uni, comme gérant A de la Société.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la seule signature de tout gérant A et gérant B, agissant conjointement, ou par la signature du gérant unique, ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

Lors de la constitution, le montant du capital social initial de la Société a été fixé à la somme de cent Euros (EUR 100), représenté par cinquante-et-une (51) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et quarante-neuf (49) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

La Société, qui a été constituée pour une durée illimitée, existe valablement depuis le 7 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie  
Marie Arnaud-Rio

Référence de publication: 2014068194/93.

(140079709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

**Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions  
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, RCS Luxemburg Nummer B 146205, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1095 vom 3. Juni 2009. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 26. Februar 2014.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 6.059.329,978 (sechs Millionen neunundfünfzigtausend dreihundertneunundzwanzig Komma neunhundertachtundsiebzig Euro) eingeteilt in 5.513.492,270 (fünf Millionen fünfhundertdreizehntausend vierhundertzweiundneunzig Komma zweihundertsiebzig) Manager-Aktien und 545.837,708 (fünfhundertfünfundvierzigtausend achthundertsiebenunddreißig Komma siebenhundertacht) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 3. März 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 306.286.190 (dreihundertsechstausend zweihundertsechszwanzig Komma einhundertneunzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 27.590,840 (siebenundzwanzigtausend fünfhundertneunzig Komma achthundertvierzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),

- 278.695,350 (zweihundertachtundsiebzigtausend sechshundertfünfundneunzig Komma dreihundertfünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 27.869.535,35 (siebenundzwanzig Millionen achthundertneunundsechzigtausend fünfhundertfünfunddreissig Komma fünfunddreissig Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

#### **Art. 5. Aktienkapital (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 6.365.616,168 (sechs Millionen dreihundertfünfundsechzigtausend sechshundertsechszehn Komma einhundertachtundsechzig Euro) eingeteilt in 5.792.187,620 (fünf Millionen siebenhundertzweiundneunzigtausend einhundertsiebenundachtzig Komma sechshundertzwanzig) Manager-Aktien und 573.428,548 (fünfhundertdreiundsiebzigtausend vierhundertachtundzwanzig Komma fünfhundertachtundvierzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

**Art. 5. Share capital (paragraph b).** (b) The Corporation has a capital of EUR 6,365,616.168 (six million three hundred and sixty-five thousand six hundred and sixteen point one hundred and sixty-eight) represented by 5,792,187.620 (five million seven hundred and ninetytwo thousand one hundred and eighty-seven point six hundred and twenty Manager Shares and 573,428.548 (five hundred and seventy-three thousand four hundred and twenty-eight point five hundred and forty-eight) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2014. Relation: LAC/2014/20934. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Mai 2014.

Référence de publication: 2014066954/91.

(140078376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.